

III

AMBASSADE DE FRANCE

Ottawa le 17 novembre 1965

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date de ce jour, me faisant savoir ce qui suit:

«Dans le cadre dudit Accord les échanges avec la France en ce qui concerne l'éducation et les relations culturelles, scientifiques, techniques et artistiques pourront faire l'objet d'ententes conclues avec les provinces du Canada. Dans ce cas le Gouvernement français en informera le Gouvernement canadien.

L'habilitation des provinces à conclure de telles ententes résultera, soit du fait qu'elles se seront référées à l'Accord culturel et à l'échange de lettres en date de ce jour, soit de l'assentiment que leur aura donné le Gouvernement fédéral.»

J'ai l'honneur au nom du Gouvernement français de prendre acte des indications qui précèdent.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

FRANÇOIS LEDUC

L'Honorable Paul Martin,

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,

Ottawa.